Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)

Le Maire

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230331-2023046-DE

2023-046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2023

Le trente-et-un mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	~~BARRIER Julien~~	~~BOUCLY Laurette~~
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	~~DE JENLIS Anne~~	~~LEFEUVRE Philippe~~
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
~~PARIZEAU Eric~~	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : M. Philippe Lefeuvre, M. Julien Barrier, Mme Laurette Boucly, M. Eric Parizeau, Mme Anne de Jenlis

Pouvoirs : de M. Philippe Lefeuvre à M. Alain Bariller, de M. Julien Barrier à M. Marc Renard, de Mme Laurette Boucly à M. Vincent Houllière

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 17 (dont 3 pouvoirs)

Mme PERICHET Nelly est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'HERBES « LE PRE DES NOES »

Monsieur le Maire sollicite la modification de la délibération portant la référence n° 2023-005 en date du 20 janvier 2023 étant donné que la parcelle cadastrée E n°108 sise « La Brûlerie » sur la commune déléguée de Sainte-Suzanne est mise en vente.
L'exploitant actuel entretenait les parcelles cadastrées D n°791 sise « Le Pré des Noës » et E n°108 « La Brûlerie » sur la commune déléguée de Sainte-Suzanne, la convention initiale arrivait à son terme et celle-ci devait être renouvelée dans les mêmes conditions.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230331-2023046-DE

Au vu des éléments de ce jour, la délibération n°2023-005 en date du 20 janvier 2023 est annulée et modifiée comme suit :
« il est mis à la disposition de l'exploitant, par convention, une parcelle cadastrée D n°791 sise « Le pré des Noës » sur la commune déléguée de Sainte-Suzanne, d'une superficie de 7 805 m², afin que celle-ci soit entretenue. Cette convention est établie pour une année à compter du 1er janvier 2023.
Un titre de recette sera établi au nom de l'exploitant au tarif de 160 €/Ha. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0

- **ANNULE et MODIFIE** la délibération portant la référence n° 2023-005 en date du 20 janvier 2023
- **PRECISE** que la parcelle cadastrée D n°791 sise « Le Pré des Noës » sur la commune déléguée de Sainte-Suzanne, d'une superficie de 7 805 m², est mise à la disposition de l'exploitant par conventionnement
- **DIT** que cette convention est établie pour une année, soit du 1er janvier au 31 décembre 2023
- **DIT** que le tarif annuel a été fixé à 160 €/Ha, un titre de recette sera établi au nom de l'exploitant sur le budget de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 07 avril 2023

Le Maire,
Michel GALVANE

MAIRIE DE SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES * 53270 *